

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Arrêté du 18 avril 2023 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2310104A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2021-1550 portant statut particulier des administrateurs de l'Etat, notamment son article 13-II ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2022 portant, notamment, nomination de Monsieur Hugues TRANCHANT dans le corps à la 1^{ère} classe du corps du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 portant affectation de Monsieur Hugues TRANCHANT au Contrôle général économique et financier ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Hugues TRANCHANT, contrôleur général de 1^{ère} classe, est affectée à la mission « Agriculture, forêt et pêche », du Contrôle général économique et financier, à compter du 17 avril 2023.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 avril 2023

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du Contrôle général économique et financier par intérim,

M. GAZAVE